



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 90432

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les conclusions du rapport du Conseil des prélèvements obligatoires intitulé « Entreprises et niches fiscales et sociales, des dispositifs dérogatoires nombreux » présenté le 6 octobre 2010 devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Ses auteurs considèrent que certaines améliorations pourraient être apportées aux informations sur le coût des dispositifs dérogatoires : le nombre de niches sociales chiffrées devrait être accru, le coût total des niches sociales devrait être présenté et un processus formalisé de concertation avec l'ensemble des administrations concernées dans le cadre de l'estimation du coût des dispositifs pourrait être mis en place. Il le prie de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il compte donner à ces recommandations du Conseil des prélèvements obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90432

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11046

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)